

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE  
DE  
SAINT-PIERRE



## Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de  
SELESTAT-ERSTEIN

**Séance du 21 mars 2019**

Nombre des conseillers  
élus : 15  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 9

Sous la présidence de M. Denis RUXER, Maire

Excusés : David WEBER (donne procuration à Carmen  
COURRIER), Sophie EICHENBERGER

1. Adoption du procès-verbal séance du 24 janvier 2019
2. Comptes administratifs et comptes de gestion 2018
  - Commune
  - Budget annexe Spittelfeld
3. Affectation des résultats 2018 sur budget 2019
  - Budget commune
  - Budget annexe Spittelfeld
4. Budget primitif 2019
  - Budget commune
  - Budget annexe Spittelfeld
5. Taux d'imposition 2019
6. Travaux d'investissements 2019
7. Divers

1. Adoption du procès-verbal séance du 24 janvier 2019  
Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2019 est adopté à l'unanimité

2. Comptes administratifs et comptes de gestion 2018
- Commune
  - Budget annexe Spittelfeld
- VU le code des communes et notamment les articles L121-27, L241-2, R241-14, R 241-15,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2018, approuvant les Budgets  
Primitifs de l'exercice 2018,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution des Budgets  
2018,

Le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence du doyen d'âge M. Jean-Marc  
GRESSLER

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ADOPTÉ les Comptes Administratifs de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

**BUDGET COMMUNE**

Sections R et D	FONCTIONNEMENT	D'INVESTISSEMENT
RECETTES	416058.18	170533.57
DEPENSES	325384.29	286400.95
Résultat 2018	90673.89	-72881.85
Déficit/Excédent 2017	+65914.50	-42985.53
<b>RESULTAT CUMULE 2018</b>	<b>+ 156588.39</b>	<b>-115687.38</b>

Adopté à l'unanimité

**BUDGET ANNEXE SPITTELFELD**

Sections R et D	FONCTIONNEMENT	D'INVESTISSEMENT
RECETTES	0	0
DEPENSES	0	0
Résultat 2018	0	0
Déficit/Excédent 2017	+2421.05	-31950
<b>RESULTAT CUMULE 2018</b>	<b>+ 2421.05</b>	<b>-31950</b>

Adopté à l'unanimité

**Comptes de gestion du receveur commune, budget annexe Spittelfeld exercice 2018**

VU le code des communes et notamment les articles L241-4, R241-18, R241-19, L241-20,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur en poste à BARR et que les Comptes de Gestion établis par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune et du budget annexe Spittelfeld.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestions du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

à l'unanimité

ADOPTÉ les comptes de gestion Commune, du budget annexe Spittelfeld de l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Adopté à l'unanimité

**3. Affectation des résultats 2018 sur budget 2019**  
- **Budget commune**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Administratif 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

**Budget commune**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **+ 156588.39 €**  
et un déficit d'investissement de **72881.85 €**  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE au 31.12.2018</b>	156588.39 €
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT au 31.12.2018</b>	72881.85 €
<b>Besoin de financement investissement</b>	72 881.85 €

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MARS 2019

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Au compte 1068 couvrir le besoin de financement	72 881.85 €
Au compte 002 reporter en section de fonctionnement	83706.54 €
Au compte 001 déficit d'investissement reporté	72 881.85 €

**Adopté à l'unanimité**

**4. Budget primitif 2019**

**- Budget commune**

**VU** le code des Communes,

**CONSIDERANT** l'obligation législative de voter les Budgets Primitifs avant le 15 avril 2019,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitifs, les efforts faits par la Commune pour prendre en compte les besoins recensés,

Il rappelle la volonté de l'équipe municipale de maîtriser la pression fiscale ainsi que le recours à l'emprunt,

**APRES** en avoir délibéré

- **Le Conseil Municipal,**

**ADOPTE** le Budget Primitif 2019 commune arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	470 292	470 292
Investissement	405 191	405 191
<b>TOTAL</b>	<b>875 483</b>	<b>875 483</b>

**- Budget annexe Spittelfeld 2019**

Il ne reste plus qu'une petite parcelle de 3.40 ares à vendre. Cette parcelle pourrait être conservée par la commune en tant que réserve foncière. Les membres du Conseil décident de laisser cette parcelle à la vente.

Le budget annexe sera élaboré lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Propositions de subventions pour 2019**

Un montant de 7000 € est voté pour soutenir les associations réparti de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	nature de la prestation	Proposée en 2019
Amis mémorial Alsace - Moselle	cotisation annuelle	40
Ass des donateurs de sang du Canton de Barr	cotisation annuelle	40
La Prévention Routière	cotisation annuelle	25
Le Souvenir Français	cotisation annuelle	50
OCCE 67 C S 352 Ecole Elémentaire de St-Pierre	participation classe de découverte	1600
S.P.A. LIEPVRE	Convention de fourrière	540
Sté d'Hist. & Archéologie B.D.O.	cotisation annuelle	20
ADPEP, Particuliers	participations CLAH	50
A.G.F, A.V.S, F.D.M.J.C, Filopats	participations CLSH	50

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MARS 2019

Union Nationale des Combattants	Cotisation annuelle	30
Association des chiens guides d'aveugles	Cotisation annuelle	50
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	Cotisation annuelle	90
Subvention vélos électriques		1600
Divers		2815

Adopté à l'unanimité

**5. Taux d'imposition 2019**

La commune a réceptionné l'Etat de Notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 (Etat 1259) stipulant les bases prévisionnelles 2019. Il n'y aura pas d'augmentation des taxes en 2019

Taxes	Bases d'imposition		2018		2019	
	2018	2019	Taux	Produits	Taux	Produits
T.H	742596	760100	18.69%	138791	18.69%	142063
F.B	634037	639600	9.41%	59663	9.41%	60186
F.N.B	44352	45600	41.18%	18 264	41.18%	18778
<b>Total</b>				<b>216718</b>		<b>221027</b>

+ allocations compensatrices 7163  
 - prélevement GIR 34561

193 629 €

Adopté à l'unanimité

**6. Travaux d'investissements 2019**

- **Travaux renouvellement de la chaussée rue et chemin du Schlittweg**

Le Maire rappelle l'opération qui était inscrite dans le budget primitif 2018.

La société VOGEL a réalisé le renouvellement de la chaussée en 2018 pour un montant de 86323.38 € TTC (71936.15 HT)

A l'opération s'ajoutent le renouvellement des têtes de l'éclairage public en tête de Led pour un montant de 48116.04 € TTC (40096.70€HT) ainsi que la réalisation d'une passerelle en aluminium chemin de Stotzheim pour un montant de 17040 € TTC (14200€HT). Nous attendons le devis pour les travaux de soubassement.

Le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds de solidarité rurale finance le projet à hauteur de 32%

Ces explications entendues, le Conseil

Décide de la réalisation des différents travaux

Prévoit le plan de financement suivant :

Dépenses : 151479.42 € TTC  
(126232.85€ HT)

Recettes :

- Autofinancement 86 243.42 €

- FCTVA 24 842.00 €

- Subvention Conseil Départemental dans le cadre du fonds de solidarité rurale 40 394.00 €

-151

**TOTAL TTC 151479.42 €**

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019

Autorise le maire à prendre toute décision et signer toute pièce de manière à favoriser l'aboutissement de cette opération

Adopté à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MARS 2019

- **Aménagement aire de jeux**  
Par sa séance du 26 février 2019, la communauté de communes du pays de Barr a décidé d'attribuer sous forme de fonds de concours pour l'opération aménagement aire de jeux la somme de 12000 € à la commune.

Par délibération du 29 mars 2018, la commune avait arrêté le plan de financement suivant :

<b>Dépenses :</b>	<b>77076.00 € TTC</b>
<b>Recettes :</b>	
- Autofinancement (y compris préfinancement TVA)	65 076.00 €
- Subvention CC Barr Bernstein redistribution solidaire	12 000.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>77076.00 €</b>

La facture définitive s'élève à **77 424 € TTC**  
Le Conseil Municipal

**Accepte** la subvention de redistribution solidaire de la CC Barr Bernstein

**Autorise** le maire à prendre toute décision et signer toute pièce de manière à favoriser l'aboutissement de cette opération

**Adopté à l'unanimité**

#### 7. Divers

2 ou 3 collecteurs de biodéchets gérés par le SMICTOM seront mis en place en septembre 2019 près du centre socio culturel et le lotissement « les acacias »

Le Conseil de Fabrique souhaite doter les vitraux d'une protection. Le coût s'élève à 12026.30 € H.T

Il demande une subvention auprès de la commune.

Cette demande sera traitée lors d'un prochain conseil

Saint-Pierre, le 25 mars 2019  
Denis RUXER  
Maire de Saint-Pierre

